



# Assemblée générale

Cinquante-sixième session

**74**<sup>e</sup> séance plénière

Mardi 4 décembre 2001, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Han ..... (République de Corée)

*En l'absence du Président, M. Kumalo (Afrique du Sud), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

## Point 48 de l'ordre du jour (suite)

### Causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

**Rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique**  
(A/56/45)

**Rapport du Secrétaire général** (A/56/371)

**Projet de résolution** (A/56/L.28)

**M. Rivas** (Colombie) (*parle en espagnol*) : La délégation colombienne apprécie cette occasion de participer au débat sur la mise en oeuvre des recommandations que le Secrétaire général a soumises à l'Assemblée il y a trois ans dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion du développement en Afrique.

Nous souhaitons exprimer notre reconnaissance aux ambassadeurs de l'Espagne et du Pakistan qui ont conduit à bon port les activités du Groupe de travail ces trois derniers mois et au Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés pour son appui. Nous constatons de plus avec

satisfaction l'effort du Secrétariat pour mettre au portail Internet de l'Organisation des Nations Unies et à la portée du public les nombreux renseignements disponibles à l'ONU sur les programmes intéressant l'Afrique.

Les efforts de l'ONU en faveur de l'Afrique dans les domaines thématiques de l'éducation, de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix après les conflits, qui font l'objet de notre examen cette année, ont donné des résultats positifs mais insuffisants compte tenu des grands défis à la paix et au développement que le continent doit relever.

Cela semble être la conclusion principale du Groupe de travail et nous y souscrivons. Cependant, nous trouvons décourageant que l'attention portée à l'Afrique dans divers organes, fonds et programmes de l'ONU ne bénéficie pas d'une dynamique qui appuie plus décisivement la paix et le développement sur le continent.

Cette année, outre l'Assemblée générale, le problème du développement durable a été examiné lors du débat ministériel du Conseil économique et social. Le Conseil de sécurité a également suivi de près le déroulement des diverses missions de paix dans la région. Ses membres se sont rendus en République démocratique du Congo et dans les pays voisins et se sont réunis plusieurs fois au niveau ministériel à New York avec les signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et de l'Accord de paix d'Arusha.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



La délégation colombienne a eu la satisfaction de contribuer à ces efforts en tant que membre du Conseil de sécurité et elle a encouragé une plus grande collaboration avec les organismes régionaux africains. En août dernier, au cours de notre présidence du Conseil, nous avons encouragé une réflexion sur la dimension régionale de la gestion des conflits en Afrique, en travaillant sur les conclusions de la mission interinstitutions de l'ONU en Afrique de l'Ouest, dirigée par M. Ibrahim Fall, représentant du Secrétaire général. Les points de vue exprimés lors de cette réunion de réflexion pouvant contribuer, à notre avis, à la gestion de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix après les conflits en Afrique, je voudrais faire état de certaines observations largement partagées sur la dimension régionale.

Premièrement, les démarches régionales doivent s'entendre comme complémentaires des démarches nationales ou mondiales de gestion des conflits et non se substituer à elles. Deuxièmement, le succès de ces démarches régionales dépend, entre autres, d'un consensus entre les principaux protagonistes sur la définition de la région et d'une perception positive du rôle des protagonistes extérieurs. Troisièmement, les différences de perception entre intervenants régionaux et extérieurs, dont le Conseil de sécurité, peuvent limiter l'efficacité de la gestion des activités de prévention, de maintien ou de consolidation de la paix. Quatrièmement, quelle que soit l'utilité des démarches régionales, le respect de la souveraineté de chaque pays doit continuer à guider l'action des intervenants externes.

Cela dit, ma délégation se félicite de la décision du Secrétaire général de créer un Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, qui siègera à Dakar pour une période initiale de trois ans. Nous estimons important son objectif : promouvoir une stratégie régionale pour aborder les problèmes de paix et de développement, en contact étroit avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en mettant l'accent sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit.

De même, nous devons saluer la décision prise par la CEDEAO en juillet dernier de proroger pour une nouvelle période de trois ans le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest. Si elle bénéficie de l'appui des principaux pays exportateurs d'armes du

monde, cette mesure est susceptible d'influer favorablement sur la paix et le développement dans toute la région. Nous savons en outre qu'il existe des initiatives semblables dans d'autres régions du continent, en particulier dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe et la corne de l'Afrique.

Il est évident, pour ma délégation, que les orientations concernant les conditions les plus favorables à la paix et au développement doivent venir des pays africains eux-mêmes, qui doivent prendre en mains leur propre destin, comme l'ont fait, comme nous, toutes les anciennes colonies tant en Afrique qu'en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes.

Aussi, nous nous félicitons de la décision adoptée par les pays africains de lancer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, au cours du trente-septième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, tenu en Zambie en juillet dernier. Nous appuyons en outre l'appel qu'ils ont lancé à l'ONU pour qu'elle réponde de manière plus efficace et mieux coordonnée aux aspirations de ce Nouveau Partenariat et pour qu'elle envisage la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale afin d'examiner les moyens d'appuyer et d'aider le continent africain.

Nous pensons que l'ONU est très bien placée pour focaliser l'attention de la communauté internationale sur les besoins de paix et de développement de l'Afrique et pour travailler de concert avec les organisations régionales du continent et aider les pays à renforcer leurs capacités de gestion publique, avec la large participation des organisations de la société civile africaine.

Ma délégation appuie les termes de la résolution que nous nous proposons d'adopter cette année pour le suivi de l'application des recommandations faites par le Secrétaire général à l'Assemblée générale en 1998. Nous estimons utile de suspendre les délibérations du Groupe de travail afin de laisser place à l'évaluation que nous ferons l'an prochain de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Notre engagement en faveur de la paix et du développement de l'Afrique restera inébranlable.

**M. Mársico** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, nous voudrions, Monsieur le Président, remercier votre prédécesseur, le Ministre des

affaires étrangères de Finlande, M. Holkeri, ainsi que ses deux Vice-Présidents, les Représentants permanents de l'Espagne et du Pakistan, de leur travail efficace. De même, nous remercions le Secrétaire général de la présentation de son rapport.

Nous partageons la prémisse fondamentale des deux rapports, à savoir le lien entre la paix et le développement. Nous l'estimons essentiel car il ne saurait y avoir de paix durable en Afrique tant que les conditions minimales de son développement durable ne seront pas réunies. Nous voulons aujourd'hui souligner le lien entre prévention des conflits et développement car à notre avis la prévention va au-delà de l'absence de conflit armé. Elle est liée aux possibilités de développement économique, humain et éducatif d'un peuple.

La prévention des conflits armés est la responsabilité principale du Conseil de sécurité. L'exercice de cette responsabilité n'est pas simple; il exige des ressources humaines et financières et une volonté politique. Dans les cas où ces deux conditions ont été réunies, le Conseil a été en mesure d'agir avec efficacité, en mettant sur pied, par exemple, une opération préventive de maintien de la paix en République centrafricaine. Lorsqu'une de ces conditions a fait défaut, en particulier la volonté politique d'agir, on a eu le génocide au Rwanda.

Nous estimons également que, si une volonté politique suffisante avait existé, certains des conflits africains auraient pu être circonscrits par le biais d'un embargo sur les armes dès les premières phases du conflit.

Outre ces deux aspects fondamentaux, nous pensons qu'il existe des instruments concrets pour aider à la prévention. Le Conseil de sécurité doit disposer de renseignements sur ce qui se passe sur le terrain, sinon les systèmes d'alerte rapide ne pourront fonctionner. Dans certains cas, l'absence de renseignements, comme en Sierra Leone en mai 2000, a engendré des situations délicates pour la sécurité du personnel de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.

Le Conseil de sécurité a besoin d'une connaissance approfondie des causes politiques, économiques, sociales et ethniques des conflits dont il est saisi. Cela nécessite, à notre sens, une coopération étroite entre le Secrétariat, le Conseil et les organisations régionales et sous-régionales africaines,

par un échange régulier d'informations et de visites, au niveau tant technique que politique. Nous estimons que des progrès tangibles ont été réalisés depuis deux ans. Les réunions tenues en 2001 par le Conseil avec le Comité politique de Lusaka sur la situation dans la région des Grands Lacs ou avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur la Sierra Leone illustrent une tendance à un rapprochement positif. Les missions du Conseil de sécurité dans les pays touchés par un conflit se sont avérées un instrument utile, comme l'illustre la mission du Conseil de sécurité, en mai 2001, dans la région des Grands Lacs.

Les Tribunaux internationaux constituent un autre élément de prévention. Ils font prendre conscience de ce que les crimes contre l'humanité, tels que le génocide du Rwanda ou les atrocités commises par le Revolutionary United Front en Sierra Leone, ne resteront pas impunis. À cet égard, nous notons avec préoccupation que le tribunal sur la Sierra Leone ne peut commencer à fonctionner faute de fonds, en dépit des engagements pris. Dans ce contexte, nous pensons également que l'entrée en vigueur du Statut de Rome, portant création de la Cour pénale internationale, sera un important élément de dissuasion.

La prévention des conflits ne relève pas de la responsabilité exclusive du Conseil de sécurité. Vu la nature généralement interne des conflits africains en cette ère d'après-guerre froide, l'action du Conseil de sécurité serait servie par une coopération accrue avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Les organisations régionales et sous-régionales africaines jouent également un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits. Elles n'ont pas toujours les moyens financiers ou techniques d'assumer cette responsabilité, même lorsque la volonté politique existe. C'est pourquoi elles ont besoin de l'appui des Nations Unies et de la communauté des donateurs. Dans ce contexte, nous estimons que les possibilités de coopération dans la cadre du Chapitre VIII de la Charte, devraient être davantage explorées et exploitées.

Nous vivons dans un monde de contradictions. L'intégration et la mondialisation coexistent avec la fragmentation et la marginalisation. La prospérité économique sans précédent des dernières années coexiste avec une pauvreté extrême dans certaines régions d'Afrique ainsi que dans d'autres parties du monde. Un cinquième de l'humanité doit survivre avec

un dollar par jour. Malgré cela, l'aide publique au développement (APD) diminue sans cesse. Nous estimons qu'elle devrait s'accroître et que l'appui ne devrait pas se limiter à l'APD. Il devrait également se traduire par la libéralisation du commerce, permettant ainsi une participation internationale accrue des pays africains au commerce mondial. Les barrières douanières prennent de nouvelles formes, telles que la mise en place de normes de travail et écologiques et de mesures antidumping, transmettant ainsi un signal décourageant aux pays africains qui font tout pour moderniser leur économie et exporter dans de nouveaux marchés.

L'Argentine a toujours été présente en Afrique. Depuis le début, nous avons soutenu le processus de décolonisation du continent et la lutte contre l'apartheid. Ces dernières années, nous avons renforcé nos relations politiques et élargi nos liens culturels et commerciaux.

Nous avons participé à des missions de maintien de la paix en Angola et au Mozambique, aux processus de surveillance d'élections durant la première élection libre en Afrique du Sud, aux élections législatives de 1997 en Algérie et au référendum d'autodétermination de 1993 en Érythrée. Nous participons actuellement à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, et nous avons envoyé tout récemment un corps de police civile à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

L'Argentine fournit une aide humanitaire, directement ou par le biais des Casques blancs, et encourage une coopération de développement par le biais des fonds de coopération. De même, dans le cadre de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, qui regroupe trois pays d'Amérique latine et 21 États africains, et que l'Argentine coordonne depuis 1998, une série d'initiatives visant à élargir la coopération entre ses membres a été proposée.

Nous espérons que cette tendance au dialogue, mutuellement bénéfique, se renforcera davantage à l'avenir.

**M. Dos Santos** (Mozambique) (*parle en anglais*) : En prenant la parole à l'Assemblée générale sur le point 48 de l'ordre du jour, je voudrais saluer le travail positif de suivi réalisé par le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner

les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Nous nous félicitons du rapport d'activité, figurant au document A/56/371, sur l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Le rapport décrit les actions spécifiques de suivi lancées dans les domaines du rétablissement et du maintien de la paix et de sa consolidation après les conflits. Il donne un large aperçu sur l'évolution récente dans le domaine de la gouvernance et du développement durable, et souligne la nécessité pour la communauté internationale de soutenir les efforts des pays africains pour développer et soutenir leur économie.

Au Sommet du Millénaire de l'an dernier, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à

« accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité, en lui donnant les moyens et les outils dont elle a besoin pour mieux assurer la prévention des conflits, le règlement pacifique des différends, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits. » (*A/RES/55/2, par. 9*)

Il existe un lien entre la paix et le développement. La prévention à long terme des conflits exige un engagement qui va au-delà d'un soutien militaire à court terme. Nous sommes encouragés de voir que le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique insiste sur ce lien et encourage une approche globale et intégrée pour la prévention des conflits, l'élimination de la pauvreté et le développement. Nous espérons que cette approche contribuera à répondre aux besoins particuliers de nombreux pays africains.

De même, la prévention des conflits doit chercher à traiter leurs causes profondes, notamment la pauvreté, la faim, les épidémies et le sous-développement. À cette fin, la dette extérieure des pays pauvres les plus endettés doit être annulée, le niveau de l'aide publique au développement et les investissements étrangers directs doivent augmenter et l'accès aux marchés de produits des pays en développement doit être autorisé.

Les États et la communauté internationale doivent s'engager vigoureusement dans la promotion d'une culture de paix et de coopération accrue entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits; l'aide aux efforts de reconstruction dans les situations d'après conflit; le renforcement des actions visant à éliminer le commerce illicite des armes légères en mettant en oeuvre, à tous les niveaux, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ainsi que dans la mise en oeuvre des recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies doit également intensifier son appui aux propres initiatives de l'Afrique en faveur de la paix et du développement. Les pays africains ont poursuivi leurs efforts pour développer les capacités africaines de prévention, de gestion et de règlement des conflits, et de développement. La première conférence ministérielle africaine sur la sécurité, la stabilité et le développement en Afrique, tenue à Abuja (Nigéria) en mai 2000, a proposé un plan d'action et de mise en oeuvre d'une telle initiative.

Au niveau sous-régional, et afin de nous attaquer aux causes profondes des conflits, la Communauté du développement de l'Afrique australe s'est engagée à oeuvrer pour éliminer la pauvreté, lutter contre le VIH/sida et mieux relever le défi de la mondialisation. Elle est aussi fermement engagée dans des activités visant à faire face aux conflits de notre sous-région. L'Organe de la Communauté du développement de l'Afrique australe chargé des politiques, de la défense et de la sécurité, présidé actuellement par le Mozambique, n'épargne aucun effort pour promouvoir la paix et la sécurité par des initiatives africaines de prévention et de règlement des conflits. D'autres sous-régions du continent lancent des initiatives semblables.

Nous adjurons donc l'ONU, la communauté internationale dans son ensemble et les institutions financières et économiques internationales d'appuyer les initiatives africaines de développement, en particulier le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Ce partenariat cherche à établir un ordre du jour pour le renouveau du continent africain fondé sur les priorités nationales et régionales et les plans de développement préparés grâce à un processus participatif. Il prévoit un nouveau cadre

d'interaction avec le reste du monde, y compris les pays industrialisés et les organisations multilatérales. Il fait fond sur la richesse de l'expérience acquise à ce jour par l'Afrique et ses partenaires.

Les dirigeants africains et leurs peuples sont bien conscients de leur responsabilité première quant à la promotion de la paix, de la stabilité et du développement sur le continent. Ce dont ils ont besoin, c'est d'une assistance adéquate et opportune. Comme l'a dit notre Ministre des affaires étrangères pendant le débat général, au niveau national, le Gouvernement mozambicain a approuvé un plan stratégique de réduction de la pauvreté pour la période 2001 à 2005, plan dont la vision stratégique repose sur deux impératifs : la nécessité de maintenir la paix et la stabilité dans le pays, et celle d'avoir une croissance rapide, soutenue et large où l'initiative privée jouerait un rôle important. En outre, le Gouvernement mozambicain a lancé un débat national sur une stratégie à long terme – Agenda 2025 – reposant sur un dialogue constructif sur l'avenir du Mozambique. L'Agenda a pour but de créer, par le biais d'un processus inclusif et participatif, une vision nationale stratégique de développement, ainsi que de renforcer la capacité du Gouvernement et de la société civile pour définir et mettre en oeuvre les politiques et projets nationaux.

Pour lutter contre le VIH/sida, le Gouvernement mozambicain a adopté un plan stratégique national de trois ans axé sur la prévention et la réduction de l'impact de la maladie. Le plan place l'être humain au centre de ses actions, et il vise les groupes vulnérables de la société, notamment les femmes, les orphelins et les jeunes, en particulier les filles. Dans cet effort, le Gouvernement a adopté une démarche plurisectorielle avec la participation active de toutes les parties prenantes de notre société.

Ces politiques, stratégies, plans et programmes nationaux représentent notre effort et notre contribution modestes mais déterminés pour faire face aux causes profondes des conflits et promouvoir une paix et un développement durables au Mozambique, en Afrique australe et dans l'ensemble du continent. Nous souhaitons saisir cette occasion pour réitérer nos remerciements et notre reconnaissance à l'ONU et à tous nos partenaires pour leur assistance.

**M. Bennouna** (Maroc) : Je voudrais tout d'abord au nom de ma délégation, féliciter le Secrétaire

général, M. Kofi Annan, pour le rapport (A/56/371) qu'il nous a fourni, qui est fort utile et qui est relatif aux mesures de suivi qui ont été adoptées dans le cadre de l'application des recommandations sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871). Je voudrais également féliciter très sincèrement le Groupe de travail spécial à composition non limitée qui a été chargé d'examiner cette question et tout particulièrement ses deux Coprésidents, le Représentant permanent du Pakistan, M. Shamshad Ahmad et le Représentant permanent de l'Espagne, l'Ambassadeur Inocencio Arias, qui ont déployé des efforts inlassables pour la réussite de ces travaux.

Ce n'est pas la première fois évidemment que le Royaume du Maroc intervient sur cette question. C'est dire tout l'intérêt que nous accordons au problème des causes des conflits en Afrique liées au développement de notre continent et à la nécessité de trouver une solution rapide au sein de notre organisation.

La multiplication des débats au sein et en dehors de l'Organisation des Nations Unies sur la situation tragique du continent africain et les moyens d'y remédier, est certainement révélatrice de la profondeur et de la gravité de la crise que traverse le continent africain. L'Afrique demeure, malgré son énorme potentiel de ressources naturelles et humaines, un continent malheureusement sinistré, ravagé par des conflits de plus en plus complexes et meurtriers qui hypothèquent la stabilité et le développement économiques et social du continent africain.

Il y a donc une interaction entre la persistance des conflits et la stagnation économique de l'Afrique, et cette interaction a été, à juste titre, au centre des recommandations fort complètes qui ont été faites en 1998 par le Secrétaire général, recommandations qui gardent à nos yeux toute leur pertinence. Le Maroc attache une grande importance à ces recommandations et estime que leur mise en oeuvre nécessite une approche globale et intégrée.

D'autre part, et c'est l'occasion de le rappeler, il faudra probablement créer une structure au sein du système des Nations Unies pour appuyer et concrétiser une telle approche. Cette structure aura pour objectif de veiller sur l'application des recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général et d'assurer ensuite le suivi et l'évaluation des progrès

accomplis par les organismes des Nations Unies à cet égard.

L'étude des causes des conflits existe : elle a été faite, notamment dans les différents rapports qui ont été soumis par le Secrétaire général ou par des groupes d'experts au sujet de tel ou tel conflit dont s'occupe en particulier le Conseil de sécurité. C'est ainsi que dans de nombreux conflits, de la Sierra Leone à l'Angola en passant par la République démocratique du Congo, on s'est rendu compte à quel point l'exploitation des ressources naturelles, dans certaines zones qui sont hors du contrôle des gouvernements centraux, alimente les guerres civiles et les affrontements armés.

À cet égard, nous pensons que la coordination des efforts de la communauté internationale au sein, là aussi, d'une structure adéquate, serait vraiment appropriée. Pour quelle raison? Tout d'abord parce que l'on a pris l'habitude de raisonner jusqu'à présent en Afrique pays par pays, conflit par conflit, alors que les groupes transnationaux de trafiquants, eux, opèrent sur une large échelle, à l'échelle du continent, et parfois même à l'échelle du monde, sans prendre en compte les frontières. Il est donc important que toutes les mesures soient prises, dans le cadre de la légalité internationale, pour que les ressortissants de pays tiers ne puissent profiter du chaos ou de l'anarchie qui se sont installés ici et là, dans telle ou telle région en Afrique, en vue d'asservir les populations africaines à des fins purement mercantiles.

Parallèlement aux mesures qui s'adressent aux causes des conflits, que ce soit à titre préventif ou thérapeutique, il faut aussi bien sûr renforcer les mécanismes de maintien de la paix au travers d'une coopération étroite avec les pays africains concernés. Le Royaume du Maroc considère que les relations qui se développent entre les pays fournisseurs de contingents et les membres du Conseil de sécurité ainsi que les fournisseurs d'appuis logistiques, favorisent l'établissement d'un partenariat efficace en matière de maintien de la paix. Et nous participons très activement aux réunions en tant que pays fournisseur de contingents.

Par ailleurs, il est essentiel que l'Organisation des Nations Unies adopte des mesures concrètes pour assurer le respect le plus rigoureux possible, par les parties aux conflits, des normes du droit international humanitaire, normes qui, faut-il le rappeler, ont un caractère impératif et qui s'imposent à tous, en dehors

même de l'adhésion à telle ou telle convention internationale.

Bien sûr, parmi les causes des conflits figurent aujourd'hui malheureusement les répressions ou brimades de toutes sortes entre ethnies et cultures, ainsi que les interventions étrangères qui tentent de prendre appui sur la diversité culturelle chez les voisins pour attiser les conflits de caractère séparatiste.

Dans le cadre de la consolidation de la paix après la cessation du conflit, notre pays apprécie fortement la mise en place de structures d'appui, et encourage l'approche sous-régionale intégrée, que ce soit en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale ou en Afrique australe, en développant bien sûr une coopération entre l'organisation universelle et les organisations sous-régionales concernées, comme cela a été fait avec succès, notamment en Afrique de l'Ouest.

Nous nous félicitons de la création d'un Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest qui aura pour mandat de renforcer la capacité de l'ONU en matière de surveillance, d'alerte rapide et de prévention de conflits, et qui aidera notamment à coordonner à partir du siège – qui, d'après ce que nous savons, sera à Dakar – tout le soutien aux efforts et aux activités pour consolider la paix dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Nous appuyons cette initiative d'un Bureau de l'ONU à Dakar et nous contribuerons, le moment venu, à son succès afin de permettre aux frères de l'Afrique de l'Ouest de retrouver une situation de stabilité qui leur permette de se consacrer entièrement au développement économique et de répondre pleinement aux besoins vitaux de leurs peuples.

Le Maroc est persuadé que la démocratie et la bonne gouvernance sont des objectifs communs à nous tous Africains, mais ces objectifs, bien sûr, restent conditionnés par le retour à la paix et par la garantie de la sécurité au sein des sociétés concernées. La sécurité est le point de départ de la liberté.

Mon pays est également convaincu que la réalisation d'une paix durable et d'une croissance économique réelle en Afrique est tributaire non seulement de l'engagement financier et moral des Gouvernements africains, mais aussi de la création d'un environnement propice aux investissements, à la croissance économique, à la restructuration de l'aide internationale, à la réduction du fardeau de la dette, à l'ouverture des marchés internationaux, et à la création d'entreprises, petites et moyennes. Une action

concertée de la part de la communauté internationale et des institutions financières internationales est absolument nécessaire pour permettre des progrès significatifs sur toutes les questions que je viens d'évoquer. Il est bien entendu que nous les évoquons déjà depuis quelques années, et que nous attendons des pas significatifs et concrets, qui ne sauraient tarder, nous l'espérons.

Pour terminer, en tant que pays africain et qui a vue sur l'Europe – je veux dire par là que nous voyons l'Europe à partir de Tanger – et qui historiquement s'est trouvé au carrefour de différentes cultures et civilisations – arabes, africaines, européennes notamment – le Maroc oeuvre naturellement pour approfondir les relations entre les régions au Nord et au Sud du Sahara. Pour ce faire, mon pays s'efforce de développer toutes les infrastructures nécessaires et toutes les institutions appropriées pour promouvoir et développer les échanges entre le Nord et le Sud du Sahara, et au-delà, entre le continent africain et l'Europe.

Nous sommes persuadés que le développement de ces échanges est le meilleur moyen d'assurer la paix et de dépasser ces oppositions artificielles que l'on essaie de créer ici et là, et qui peuvent dégénérer en des conflits désastreux.

**M. Guani** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : La promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique revêtent une importance particulière pour l'Uruguay, notamment dans la partie sud et occidentale du continent africain, compte tenu de leur proximité géographique des pays qui, comme l'Uruguay, ont leur littoral de l'autre côté de l'Atlantique Sud. Pourtant, cette proximité ne s'est pas traduite par des relations étroites entre des voisins qui pourraient mieux tirer parti de leur potentiel.

Il est vrai que nous avons des relations naissantes avec bien des pays d'Afrique mais nous aimerions intensifier notre rapprochement et exploiter davantage les possibilités considérables de coopération avec nos voisins africains. Parmi les facteurs qui ont gêné le développement de nos relations, il y a les conflits, dont certains ont des incidences régionales et dont le règlement dépend, bien sûr, de nos frères africains.

Toutefois, nous estimons que les pays situés hors de la région peuvent contribuer grandement à la consolidation de la paix en Afrique. L'Uruguay a largement participé à la vingtaine d'opérations de

maintien de la paix que l'ONU a jusqu'à présent mises sur pied en Afrique, notamment en Angola, au Sahara occidental, au Mozambique, en Sierra Leone et, plus récemment, en République démocratique du Congo. Nous avons apporté cette contribution sans intentions égoïstes, mus exclusivement par des impératifs d'humanité et de solidarité profondément enracinés dans l'esprit de notre nation, dans notre tradition démocratique déjà ancienne et dans notre respect immuable des droits de l'homme.

Il existe au sein de la communauté internationale un consensus selon lequel la paix, la démocratie et la bonne gouvernance sont des préalables au développement durable en Afrique et qu'il convient d'élaborer des stratégies générales et intégrées afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits et notamment à leurs dimensions économiques et sociales.

Rappelons que le rapport soumis par le Secrétaire général sur l'application des recommandations sur les causes des conflits en Afrique, préparé conformément à la résolution 55/217 de l'Assemblée générale, en appelle à la communauté internationale pour qu'elle appuie les efforts des pays africains en faveur de réformes qui se fondent sur les progrès dans la gestion des affaires publiques et dans le développement durable.

Nous sommes heureux que le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ait fait porter ses efforts sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits, ainsi que sur l'éducation en tant que facteur clef de la réalisation d'une paix et d'un développement durables. Cela contribuera à éviter des affrontements qui se prolongent parfois pendant des années, semant la mort et l'effondrement de sociétés.

La pauvreté en Afrique compromet les efforts en faveur de la paix et du développement non seulement dans ce continent, mais également et surtout, compromet la sécurité dans le monde entier. Peut-on vraiment croire que, sur une planète que ne cessent de rétrécir les progrès technologiques en matière d'information et de communications, il soit possible à une minorité de plus en plus riche de coexister pacifiquement avec une majorité de plus en plus pauvre et marginalisée?

En ce qui concerne la lutte contre le VIH/sida en Afrique, il nous semble extrêmement important que le Secrétaire général ait rencontré personnellement les dirigeants de six compagnies pharmaceutiques multinationales pour débattre des mesures supplémentaires que pourraient prendre ces entreprises afin d'offrir des soins et un traitement plus accessibles aux personnes qui vivent avec le VIH/sida. Le coût des médicaments pour les pays pauvres finit par marginaliser encore davantage ceux qui n'ont pas accès à des traitements qui sont courants dans les pays développés.

Nous espérons que les efforts de nos frères africains et de la communauté internationale permettront de surmonter les problèmes de leur continent. Ce n'est qu'alors que nous pourrons nous attacher à intensifier nos relations politiques, économiques, culturelles et notre coopération.

Je souhaite rappeler que l'Institut afro-latino-américain a son siège à Montevideo et nous sommes certains que c'est là un cadre propice pour relancer les relations entre l'Amérique latine et l'Afrique.

Enfin, nous formons des vœux pour que la Conférence internationale sur le financement du développement qui aura lieu à Monterrey, au Mexique du 18 au 22 mars 2002, accorde une attention particulière aux besoins de l'Afrique.

**M. Tekle** (Érythrée) (*parle en anglais*): Je voudrais d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport exhaustif sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations figurant dans son rapport d'avril 1998 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier les Vice-Présidents du Groupe de travail à composition non limitée de leur rapport sur cette question.

La délégation érythréenne se félicite également de l'adoption par le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui s'est tenu à Lusaka du 9 au 11 juillet 2001, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Ces derniers temps on lit couramment dans les publications universitaires portant sur la politique africaine que l'Afrique est incontestablement en train de retourner à l'état que décrit Joseph Conrad dans son roman intitulé *Au coeur des ténèbres*. Des Africanistes

très respectés nous font savoir qu'en fait, il n'y a rien d'anormal ni d'extraordinaire à une telle régression, car elle ne constitue qu'un « retour à la normale dans une très longue histoire de conflits et de guerres » interrompue par la Pax Britannica coloniale ou la paix coloniale, qui ont pu la maîtriser brièvement sans l'éliminer totalement. On nous dit que la réapparition de l'état de guerre que décrit Hobbes en tant que forme dominante de genèse, et non de destruction, étatique est naturelle et que l'instauration délibérée du désordre, de la confusion et de l'insécurité, et la légitimation du crime par les dirigeants africains pour amasser le maximum de pouvoir est purement logique.

En somme ils disent que la guerre est une condition naturelle de l'économie politique africaine que nous devons accepter et à laquelle nous devons nous habituer. On nous dit ensuite que, puisque ces conditions ne peuvent pas créer d'environnement favorable au développement, elles ne peuvent que perpétuer la guerre et empêcher toute création éventuelle de fondements juridiques, administratifs et institutionnels essentiels au développement.

Il est facile de réfuter les hypothèses théoriques absurdes et les contre-vérités historiques de cette école de pensée vouée à l'afro-pessimisme. Et même, s'il est vrai que la pauvreté absolue et les privations, ainsi que les maladies endémiques, l'ignorance, la malnutrition et le problème des sans-abri ravagent le continent à une échelle inacceptable au XXI<sup>e</sup> siècle, les faits survenus depuis 10 ans sont de bon augure pour l'Afrique, car ils démontrent que, dans l'ensemble, les Africains ont rejeté la « criminalisation de l'État » ou « l'exploitation du désordre » au profit d'un nouvel État tourné vers le développement et la participation – d'où le NEPAD.

Pourtant, tout n'est pas rose. Il y a de quoi s'inquiéter, ne serait-ce qu'en raison d'une érosion continue de l'État et d'une prolifération des conflits armés dans certaines régions du continent. Cela nuit à des transitions plus ordonnées vers une gouvernance et un développement démocratiques.

Les vestiges du colonialisme sont en fait la source première des conflits dans le continent. Dans certaines régions, les conflits ethniques ou territoriaux découlent directement des vestiges du colonialisme. Si les conflits territoriaux opposent essentiellement des États, les conflits ethniques ont lieu à l'intérieur de ceux-ci. Cependant, les conflits entre États s'aggravent

parfois au point de caser l'intervention massive d'autres États, en général voisins. Cela a débouché sur d'importants conflits régionaux impliquant plusieurs pays, comme en Afrique centrale et de l'Ouest. En outre, certains États bafouent de façon flagrante l'intégrité territoriale de leurs voisins, arguant d'une menace, mais souvent parce qu'ils veulent agir en policiers régionaux. Ce genre d'interventions, notamment dans la corne de l'Afrique, consistant en la participation d'un État à une guerre civile, soit directement, par intervention armée, soit indirectement, en appuyant activement une faction ou en abritant, en entraînant, en armant et en finançant des rebelles terroristes est dangereux, essentiellement parce qu'il provoque une intervention en riposte, ce qui, en fin de compte, va à l'encontre du but visé.

Les violations du droit international dues à l'irrédentisme et à l'intervention flagrante d'un État ou d'un groupe d'États dans un pays tiers, appuyant une faction ou ses adversaires, sont étroitement liées à la cupidité que suscitent un territoire ou ses ressources – mines, terres fertiles, ports, etc. – ou à de prétendus intérêts particuliers dans ce pays. Cela doit être jugé inacceptable car tout affaiblissement des normes, principes, valeurs et conventions qui établissent et maintiennent la paix, la sécurité et la stabilité régionales et internationales peut entraîner le désordre et l'anarchie, annoncés par les érudits du désespoir.

S'il est vrai que le colonialisme est à la source de nos malheurs, nous ne pouvons plus, avec raison, lui imputer aujourd'hui tous nos problèmes, ne serait-ce que parce que ces derniers auraient pu être résolus sur la base des instruments et procédures juridiques disponibles aux niveaux régional et international. C'est pour cela que nous devons nous-mêmes procéder à une autoanalyse critique. La délégation érythréenne estime que l'absence de sécurité humaine, largement définie, ainsi que d'une bonne gouvernance, d'accès aux ressources et de leur répartition équitable au sein des États, d'une part, et la violation du droit international au niveau mondial, d'autre part, sont à l'origine de toutes nos difficultés.

La bonne gouvernance, qui met l'accent non seulement sur une démocratie représentative mais également participative, et la démocratie, qui comprend l'aspect développement de même que l'aspect politique, sont indispensables à la promotion et à la protection de l'égalité des conditions, en plus de l'égalité des chances. Ce n'est qu'avec la

concrétisation d'une telle démocratie, permettant un contrôle efficace de l'ordre du jour public à la base et, de ce fait, un programme de développement axé sur l'être humain, que l'on pourra établir un ordre social juste, satisfaisant les besoins matériels et spirituels de nos populations. Autrement dit, sans développement démocratique, il n'y a ni sécurité, ni stabilité, ni paix.

À cet égard, il faut noter que, malgré la fin de la guerre froide, la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance restera tributaire des intérêts nationaux des États : les États les plus démocratiques appuient donc souvent les gouvernements les moins démocratiques. Aussi, il paraît évident que, dans un monde interdépendant, la démocratisation des relations internationales est tout aussi importante que celle des affaires nationales pour le bien de tous et pour le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

À cette fin, les pays riches doivent faire un gros effort, collectif et individuel, sur la base des engagements pris au Sommet du Millénaire, pour aider l'Afrique à relever les défis de la mondialisation, en en faisant une force positive pour le développement et pour la réduction des disparités, ainsi que pour l'instauration de relations économiques justes et équitables. Les pays riches devraient également examiner les questions liées à l'aide publique au développement et à l'investissement direct étranger : nous les remercions des mesures qu'ils ont prises en ce qui concerne l'allègement de la dette, en particulier l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés.

Il va de soi que les Africains doivent également réagir en accélérant leur programme de réformes économiques et en assurant un environnement propice à l'épargne, de nature à prévenir la fuite des capitaux et à attirer les investissements.

Les conflits et les guerres ont coûté très cher à l'Afrique. Des centaines de milliers de personnes ont péri à causes de guerres civiles entre États et/ou régionales, ce qui a considérablement affecté le capital humain. D'autres ont succombé à la famine et aux épidémies directement liées à la guerre. Les conflits et les guerres entraînent des déplacements de population et des migrations. Souvent, ils conduisent à des catastrophes écologiques et à l'épuisement des ressources. L'achat massif d'armements et l'engagement de mercenaires étrangers détournent des ressources qui sont très nécessaires pour l'éducation, la

santé et autres services sociaux, ainsi que pour les projets de développement. Ces conflits et ces guerres sapent les relations commerciales normales et coûtent cher à la communauté internationale du point de vue des dons, en créant également une culture de dépendance. En outre, ils rendent la gouvernance des pays au quotidien extrêmement difficile.

Il nous incombe donc d'approuver les suggestions en vue de nouvelles actions, faites dans les rapports tant du Secrétaire général que du Groupe de travail spécial à composition non limitée, en particulier celles qui sont relatives à l'éducation, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits.

Aujourd'hui, les mandats des opérations de maintien de la paix ont été élargis face à de nouveaux problèmes et défis. Outre les fonctions traditionnelles de prévention des conflits, les opérations de maintien de la paix doivent donc maintenant relever les défis émanant de situations post-confliktuelles comme, par exemple, l'édification de la nation, la protection des droits de l'homme, le respect du droit international humanitaire, la réinstallation des personnes déplacées, le déminage, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants.

C'est pourquoi la délégation érythréenne souscrit aux recommandations du Secrétaire général sur la diplomatie, le déploiement et le désarmement préventifs en matière de maintien de la paix. L'application de ces recommandations par tous peut empêcher qu'un conflit n'éclate ou ne dégénère et éviter des morts ainsi que la destruction de biens.

La délégation érythréenne pense également qu'il faut passer d'une culture de réaction à une culture de prévention. À cet égard, un système d'alerte avancée s'impose. Par ailleurs, ce serait reconnaître l'incapacité collective de l'humanité pour résoudre ses problèmes si les opérations de maintien de la paix étaient considérées comme un élément permanent des relations internationales. Elles ne sont pas – et ne doivent pas – être une fin en soi.

Une fois qu'un conflit éclate, il devient essentiel que la communauté internationale adopte des mesures urgentes pour le gérer par le biais d'organisations régionales ou sous-régionales et, inévitablement, l'ONU. Il est injustifiable que des conflits s'aggravent au point de causer des morts et des dégâts inutiles, alors que l'ONU, en particulier, peut prendre des

mesures efficaces grâce à ses mécanismes et procédures de règlement des conflits. Cependant, il faut aussi reconnaître que les organisations internationales et régionales ne peuvent aider que ceux qui s'aident eux-même.

La délégation érythréenne admet volontiers le rôle que les organisations régionales peuvent jouer dans les opérations de maintien de la paix lorsqu'elles établissent une relation de coopération avec l'Organisation des Nations Unies. Mais cela ne signifie pas et ne peut pas signifier que les organisations régionales peuvent se substituer à l'ONU, plutôt que de coopérer avec elle. Et l'ONU, dont le Conseil de sécurité est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne saurait à bon droit se dérober à sa responsabilité en la transférant à des organisations régionales. Toute tentative de ce type n'est pas seulement une violation de la Charte des Nations Unies mais sape aussi la confiance en l'Organisation. C'est vrai de l'Afrique et de l'OUA, de même que pour d'autres régions et d'autres organismes régionaux.

**M. Gatilov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*): La Fédération de Russie considère le renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique comme partie intégrante des activités visant à établir un ordre mondial équilibré et fiable par le biais de la création d'un système global et stable de sécurité internationale fondé sur la Charte des Nations Unies.

Malgré les faits positifs enregistrés l'an dernier, nous restons inquiets de la tension constante en Afrique. Dans un certain nombre de pays, des conflits armés persistent qui débordent de leurs frontières et déstabilisent des régions entières. Nous partageons l'idée du Secrétaire général sur l'existence d'un lien entre la paix et le développement. La Russie est favorable à une démarche globale pour le règlement et la prévention des conflits, l'élimination de la pauvreté, l'appui au développement et le renforcement de la démocratie sur le continent africain. Nous sommes convaincus que, si nous ne brisons pas le cercle vicieux du développement insuffisant, des problèmes sociaux et interethniques, de l'instabilité politique et militaire, des conflits et de l'échec des programmes de développement, les pays africains ne pourront pas se lancer sur la voie du développement durable et dynamique ou être pleinement incorporés à l'économie mondiale.

Nous notons avec satisfaction l'intensification des efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine et par les organismes sous-régionaux en Afrique afin de prévenir et de régler les situations de conflit, preuve de l'inclination et de la détermination des Africains pour jouer un rôle clef approprié dans la solution de ces problèmes. Nous approuvons les efforts de l'OUA afin d'encourager le développement durable, exhortant les États du continent africain à adopter une politique de changement économique et politique ainsi qu'à renforcer l'intégration régionale et sous-régionale.

Le sommet de l'OUA à Lusaka a été un pas important sur la voie des processus d'intégration de l'Afrique, et la décision de mettre en place une structure d'union africaine donne un nouvel élan à la coopération régionale multisectorielle. Nous sommes d'avis que la Nouvelle Initiative africaine adoptée lors du sommet est un programme stratégique qui permettra à l'Afrique de s'engager sur la voie du progrès et d'une coopération mutuellement bénéfique.

La Russie partage nombre des démarches figurant dans le rapport, en particulier concernant les risques de la mondialisation et les incidences négatives des conflits sur la mise en oeuvre des programmes de développement. Nous soutenons l'idée que le partenariat mondial doit se fonder sur des intérêts mutuels et que la responsabilité principale du règlement des conflits et du développement du continent incombe aux gouvernements africains eux-mêmes. Au dernier Sommet du Groupe des Huit, la Russie a appuyé le plan de Gênes pour l'Afrique en vue de formuler des propositions concrètes s'agissant de la mise en oeuvre des dispositions principales de la Nouvelle initiative africaine.

En même temps, les efforts des pays africains en ce sens doivent bénéficier du poids et des capacités de l'Organisation des Nations Unies. Nous notons avec satisfaction l'intensification de sa coopération avec l'OUA et avec des organisations sous-régionales telles la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

Cette coopération nous permet de concentrer les efforts internationaux sur la solution des problèmes les plus urgents et de coordonner les initiatives de paix qui, dans certains cas, ont déjà contribué de façon positive au règlement de conflits. La Russie appuie les

efforts de l'ONU afin de renforcer le potentiel de consolidation de la paix de l'Afrique par la formation de personnel, l'échange d'informations, l'analyse conjointe et le programmes de déminage ainsi que, dans le cadre du système de forces et moyens en attente des Nations Unies, de l'établissement d'un partenariat de maintien de la paix concerté et effectif.

L'aide au développement est une composante importante des efforts internationaux visant au maintien de la paix et à la prévention des conflits sur le continent africain. C'est dans ce domaine que réside le potentiel de prévention du secteur social, économique et humanitaire des Nations Unies. Les programmes et fonds opérationnels de l'Organisation sont en mesure de jouer un rôle important dans la surveillance et l'analyse des facteurs structurels de risque de conflits en Afrique. À leur ordre du jour doivent être inscrits des objectifs tels qu'une répartition plus juste des ressources, l'élimination de la discrimination et de l'inégalité chez certains groupes et une justice mieux administrée.

Nous devons nous employer à mettre en oeuvre efficacement les différents programmes globaux de l'Organisation des Nations Unies en Afrique, associant d'une part le déminage, les mesures visant à éliminer les armes légères et à promouvoir le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants et, d'autre part, le renforcement des institutions démocratiques, l'appui aux réformes sociales et économiques, le renforcement des institutions nationales de gestion et la consolidation de la primauté du droit.

Pour ce qui est de l'étape du relèvement d'après conflits dans les pays africains, il est très important de se concentrer sur la prévention du retour des crises, surtout en liant l'aide d'urgence à la prise de mesures appropriées pour appuyer le développement durable à long terme et l'intégration sociale des groupes de la population les plus vulnérables. Il convient également d'élaborer et d'appliquer des mesures spéciales pour éliminer la pauvreté, y compris des initiatives visant à réduire la dette extérieure, à améliorer l'accès aux marchés, à augmenter l'aide publique aux fins de développement, à accroître les investissements directs étrangers et à assurer le transfert des technologies.

Une tâche importante consiste à intensifier la lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses dangereuses au niveau tant national

qu'international. À l'efficacité maximale de ces efforts, il faut oeuvrer pour une meilleure entente entre tous les participants, y compris le système des Nations Unies, les organes nationaux, les institutions de Bretton Woods, les donateurs bilatéraux et les organisations régionales et non gouvernementales. Nous appuyons la proposition visant à créer un groupe consultatif spécial sur les problèmes des pays qui ont connu des conflits et qui sont prêts à étudier attentivement les propositions actuelles du Secrétaire général.

La Fédération de Russie respecte ses liens d'amitié traditionnels avec l'Afrique et prend constamment des mesures pour orienter sa politique étrangère vers l'Afrique. En plus de nos activités au sein de l'ONU, nous travaillons sur différentes façons d'élargir notre participation pratique au renforcement du potentiel de consolidation de la paix de l'Afrique, surtout par le biais de domaines comme le transport, l'assistance technique pour le travail humanitaire et la formation d'agents de secours et de maintien de la paix. Conscients des préoccupations de nombreux pays africains au sujet du problème des mines non explosées, nous allons offrir les services d'experts en déminage. En outre, nous estimons devoir élargir et accroître globalement notre expérience positive de la coopération multilatérale avec le continent africain et nous sommes ouverts à toute proposition de projets conjoints qui pourraient utiliser le potentiel technique et intellectuel de la Russie.

Nous nous efforçons d'aider les pays africains à régler les problèmes les plus actuels dans le domaine du développement : alléger le fardeau de la dette, préparer des cadres nationaux et améliorer l'accès des produits africains aux marchés mondiaux. Nous sommes convaincus que la façon de stabiliser la situation en Afrique, de régler les conflits en cours, de prévenir d'autres conflits et de renforcer la démocratie dans les pays africains passe par l'intégration du continent à l'économie mondiale. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à participer activement aux efforts en ce sens.

**M. Zainuddin** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation est très reconnaissante d'avoir l'occasion de parler d'une question d'importance cruciale pour la communauté internationale tout entière.

Ma délégation se félicite du rapport intermédiaire du Secrétaire général, publié sous la cote A/56/371. Le rapport a décrit des mesures de suivi précises qui ont

été annoncées ou menées à bien dans les domaines de la paix et de la sécurité. Il contient également un aperçu des derniers événements dans les domaines de la gouvernance et du développement durable, et de la façon dont les organisations du système des Nations Unies ont mis en oeuvre les recommandations faites en 1999 par le Secrétaire général. Ma délégation se félicite également du rapport exhaustif du Groupe de travail spécial à composition non limitée, qui contient des suggestions précieuses concernant d'autres mesures qui pourraient accélérer la mise en oeuvre des recommandations. Le rapport réaffirme que la mise en oeuvre des recommandations constitue une priorité et qui doit le rester à l'ordre du jour du système des Nations Unies et des États Membres. Il réaffirme également que l'Assemblée générale, principal organe représentatif de délibération et d'élaboration de politique des Nations Unies, doit garder le rôle principal dans la surveillance de la mise en oeuvre des recommandations.

Il est décevant de noter que l'Afrique est le théâtre de guerres et un foyer de pauvreté et de maladie – allant du fléau du virus Ebola qui a fait des ravages en Afrique de l'Est jusqu'à la pandémie du VIH/sida qui a balayé une grande partie du continent. Les conflits, les inondations et le faible cours des matières premières ont entravé encore davantage la croissance économique de l'Afrique, selon un rapport publié par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ce rapport indique également que les pays qui ont connu des conflits ont enregistré une croissance négative et une détérioration alarmante des conditions de vie. Mais si les tendances de croissance pour la région dans son ensemble demeurent à la baisse, certains pays africains s'en sortent bien. Toutefois, de nombreux pays sont toujours vulnérables face aux conflits et aux perturbations extérieures des marchés mondiaux, comme les retombées de la crise en Asie de l'Est.

Dans son rapport, le Secrétaire général souligne que la paix durable est une exigence de base pour le progrès économique et social de l'Afrique. Tout en reconnaissant les liens évidents entre la paix et le développement, décrits en détail dans le rapport du Secrétaire général, ma délégation tient à redire qu'il ne peut y avoir de paix sans développement. Il est indéniable que les problèmes économiques et sociaux font partie des causes profondes des conflits en Afrique. Le fait que la pauvreté persiste entrave les

efforts pour instaurer la paix et la sécurité à long terme. Selon les données les plus récentes, quelque 300 millions d'Africains vivent avec à peine 65 cents par jour. La réduction de la pauvreté continue d'être le plus grand défi pour l'Afrique, et il est donc urgent de mobiliser des ressources externes. La capacité de l'Afrique pour se sortir de la pauvreté chronique ne pourra se réaliser que par une aide internationale continue, sans laquelle beaucoup demeureront pris dans le cercle vicieux de la pauvreté et de la violence. Comme le Secrétaire général, nous pensons que l'Afrique continuera de dépendre d'un partenariat ferme et soutenu avec la communauté internationale.

Il est tout aussi important de réduire le fardeau de la dette, qui représente la plus grande menace à la survie de l'Afrique, jusqu'à des niveaux acceptables, de nombreux pays africains étant dans l'incapacité de respecter leurs obligations au titre du service de la dette. Le document *La situation économique et sociale dans le monde, 2001* indique que l'Afrique doit au total 305,4 milliards de dollars à la communauté internationale. Le fardeau de la dette de plusieurs pays africains demeure un obstacle majeur quant à leur capacité de réduire la pauvreté et d'atteindre d'autres objectifs de développement. Ma délégation est consternée de voir que les plans de réduction de la dette de 34 milliards de dollars pour 19 pays d'Afrique, annoncés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ont été appliqués mollement. Nous nous associons au Secrétaire général pour adjurer les pays créanciers d'envisager de convertir en dons toutes les dettes bilatérales actuelles des pays africains les plus pauvres. Nous prions également les institutions financières internationales de bien simplifier et d'accélérer l'accès aux facilités pour les pays pauvres très endettés et de fournir aux pays des ressources suffisantes. Cet élément est crucial pour permettre à l'Afrique de progresser à long terme.

L'un des éléments qui contribue aux conflits violents en Afrique, comme l'a indiqué le Secrétaire général, est l'accumulation rapide, la vente illégale et l'utilisation d'armes légères. Ma délégation appuie l'appel du Secrétaire général afin que les pays de la région mettent fin à la prolifération des armes légères en Afrique. Le Programme d'action adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en juillet de cette année constitue un pas important vers le but qui est de prévenir, de combattre et d'éliminer ce type

d'armes. Il est également important que les dispositifs de sécurité bilatéraux et sous-régionaux soient renforcés pour promouvoir la retenue dans les dépenses militaires et l'acquisition d'armes dans la région.

Ma délégation estime aussi que la question de la prolifération des armes légères doit être considérée dans la perspective globale de la limitation des armes et du désarmement, de la consolidation de la paix après les conflits, de la prévention des conflits et du développement socioéconomique. Des ressources adéquates doivent être fournies pour veiller à ce que la mise en oeuvre des mesures pratiques de désarmement, y compris les projets de collecte d'armes et les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en Afrique ne soient pas entravés.

Des efforts de consolidation de la paix après les conflits sont également essentiels pour assurer une paix durable. Une réponse globale et cohérente est nécessaire pour réunir les préalables à la reconstruction et au développement. Les bureaux des Nations Unies pour la consolidation de la paix créés en République centrafricaine, en Guinée-Bissau et au Libéria pourraient jouer un rôle important dans les efforts menés après un conflit pour faciliter la réinstallation et la réconciliation et promouvoir une culture de paix. En accomplissant ces efforts, on doit veiller à faciliter et encourager l'intégration et la participation des femmes, parce que, outre qu'elles sont le groupe le plus vulnérable et le plus touché en situation de conflit, elles peuvent jouer un rôle très constructif et efficace dans les négociations de paix et dans l'édification de la nation après le conflit.

Créer un environnement positif pour l'investissement et la croissance économique est important pour réaliser un développement durable en Afrique. À cet égard, ma délégation admet avec le Secrétaire général que l'investissement en Afrique, national et étranger, doit être substantiellement accru si la région veut porter son taux de croissance aux 7 % à 8 % requis pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Si nous reconnaissons que la stabilité politique est un facteur essentiel pour attirer les investissements directs étrangers, il est décevant de noter que l'afflux d'investissements directs étrangers est tombé de 10,5 milliards de dollars en 1999 à 9,1 milliards en 2000. Cette situation, et le déclin continu du volume d'aide publique au développement pour les pays en développement, empêcheront la participation de l'Afrique à des programmes de développement sérieux.

*La situation économique et sociale dans le monde, 2001* a montré que l'aide publique au développement est tombée de 56,4 milliards de dollars en 1999 à 53,1 milliards de dollars en 2000, soit une baisse de 6 % en termes nominaux. L'Afrique sera davantage marginalisée si la tendance actuelle demeure inchangée. Nous prions donc instamment les pays développés de continuer d'aider les pays africains d'une manière plus soutenue afin d'entraîner la croissance et la prospérité économiques pour un avenir meilleur dans la région. Tout aussi importante est la nécessité d'améliorer l'accès aux marchés internationaux pour tous les biens des pays africains par la réduction et l'élimination des barrières tarifaires et des obstacles non tarifaires par la communauté internationale.

L'an dernier, nos dirigeants se sont engagés lors du Sommet du Millénaire à accorder une attention particulière à la satisfaction des besoins spéciaux de l'Afrique. Ils sont convenus d'appuyer la consolidation de la démocratie et d'aider l'Afrique dans sa lutte pour une paix durable, l'élimination de la pauvreté et le développement durable. La communauté internationale doit continuer d'aider les pays africains dans leurs besoins de développement. Nous espérons vivement que la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit avoir lieu à Monterrey, au Mexique, en mars de l'an prochain, accordera une attention particulière aux besoins spécifiques de l'Afrique.

La Malaisie apprécie beaucoup ses liens amicaux traditionnels avec l'Afrique et continuera de participer activement aux discussions sur l'Afrique. La Malaisie, pour sa part, a pu apporter une modeste contribution, par le biais du programme malaisien de coopération technique, lancé en 1981. À ce jour, de nombreux participants de pays africains ont participé à différents stages de courte et moyenne durée en Malaisie dans les domaines techniques et de l'administration publique. Nous espérons que cette aide technique a contribué à renforcer les capacités administratives de certains pays africains, ce qui est essentiel pour leur permettre de gérer leur propre développement. Dans cet esprit, la Malaisie demeure attachée à continuer d'aider l'Afrique par le biais de ce programme.

La Malaisie a également développé des relations économiques avec certains pays africains en se fondant sur la notion de partenariat intelligent, ce qui implique les gouvernements et le secteur privé, dans le but de

promouvoir des activités économiques solides et durables pour assurer des relations où tous sont gagnants. Avec ses capacités limitées, la Malaisie attend avec intérêt de consolider davantage sa coopération et sa solidarité avec l'Afrique, dans l'esprit de la coopération Sud-Sud.

Pour terminer, ma délégation prie la communauté internationale, et particulièrement les pays développés, de faire davantage pour l'Afrique. Nous devons travailler ensemble avec une vigueur renouvelée et dans un esprit de partenariat pour refaire de l'Afrique un continent riche de promesses et de possibilités, unifié par la paix, la coopération, le progrès économique et la primauté du droit. Pour leur part, les pays africains doivent montrer la volonté politique nécessaire pour surmonter leurs problèmes et mettre au premier plan les intérêts de leurs populations s'ils veulent concrétiser leur vaste potentiel. Nous nous félicitons de l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement africains de renforcer les mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits, et d'encourager la bonne gouvernance et la démocratie en mettant au point des normes claires de responsabilité, de transparence et de gouvernance participative aux niveaux national et sous-national.

**M. Kamara** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais, comme les orateurs qui m'ont précédé, remercier le Secrétaire général du rapport détaillé publié sous la cote A/56/371, qui rend compte des progrès de l'application des recommandations sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ma délégation est également reconnaissante des efforts des Vice-Présidents du Groupe de travail spécial à composition non limitée, l'Ambassadeur du Pakistan, Shamshad Ahmad, et l'Ambassadeur de l'Espagne, Inocencio Arias. Leur dévouement et leur façon positive de voir les choses ont abouti à l'élaboration efficace du rapport du Groupe de travail.

Le rapport du Groupe de travail spécial nous a fourni une vue d'ensemble des efforts accomplis pour appliquer les recommandations sur la prévention des conflits en général et la préservation d'une paix et d'un développement durables dans les situations d'après conflit. Il nous fournit également un résumé des contraintes ou obstacles majeurs empêchant la mise en oeuvre des recommandations du Groupe.

Il est bien triste de noter qu'il y a actuellement 17 conflits en cours en Afrique, tous différents quant à leur niveau de violence et nécessitant d'urgence un règlement et une gestion. La plupart de ces situations de conflit sont le reflet de différends ethniques, religieux ou linguistiques suppurant depuis longtemps, d'inégalités socioéconomiques, de l'oppression des minorités et de la répression des droits de l'homme. Ils ont tous été aggravés par la prolifération des armes légères, surtout dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et notamment en Sierra Leone, où le conflit a été mené avec un cynisme éhonté par des forces étrangères, au mépris des appels lancés par la communauté internationale, ainsi que par les organisations régionales et sous-régionales, relatifs à la nécessité de concevoir d'urgence des moyens pour régler et gérer cette situation.

La création d'une Équipe de travail inter-institutions pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest par le Secrétaire général et l'envoi d'une mission dans la région en mars dernier sont des avancées importantes réalisées par l'Organisation des Nations Unies pour définir une réelle démarche de prévention des conflits et d'établissement d'une paix durable, à condition que certaines parties prenantes de la sous-région fassent preuve de beaucoup d'honnêteté et de sincérité dans leur engagement à faire prévaloir la paix. Mais face à des problèmes tels que la circulation d'armes illégales, l'exploitation illicite et généralisée des ressources stratégiques naturelles et des activités terroristes néfastes qui gênent ces efforts, ma délégation se demande ce que l'on peut encore faire et dans combien de temps.

Nos dirigeants respectifs ont solidement ancré les moyens de parvenir à une paix et à un développement durables en Afrique. Lors du trente-septième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Lusaka en Zambie, cette année, ils ont minutieusement défini une nouvelle démarche audacieuse afin d'assurer une coopération africaine décisive dans maints domaines, notamment la prévention, la gestion et le règlement des conflits, la sécurité et la coopération interrégionale, la bonne gouvernance et la démocratie. La Nouvelle Initiative africaine, désormais appelée Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, reconnaît que les liens entre la paix, la bonne gouvernance et la démocratie sont les attributs des conditions préalables au progrès d'un développement durable. Nous sommes en effet tous conscients qu'une

paix durable est une condition essentielle à un progrès économique et social véritable.

Ma délégation prend note du fait que l'Afrique est la région la plus désavantagée au monde sur le plan technologique. Notre situation n'a pas été améliorée par les années de ravage et de destruction aveugles causées par les guerres et les troubles civils. Il est donc essentiel que nous portions notre attention sur deux domaines signalés dans le rapport du Groupe de travail spécial : la prévention des conflits, la consolidation de la paix après les conflits et l'éducation. Nous appuyons pleinement les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général, notamment en ce qui concerne l'établissement de structures d'appui qui créeraient des mesures permettant d'aider la population à devenir plus autonome à long terme. La promotion d'une culture de paix dans nos régions respectives reste le meilleur choix pour assurer la cohésion sociale et la réconciliation nationale. C'est sur cette toile de fond que ma délégation aimerait que la communauté internationale accorde une plus haute priorité à de telles mesures afin que nos régions soient protégées du fléau de la guerre.

Mon pays accueille la force de maintien de la paix la plus importante de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies et je peux dire sans risque de me tromper qu'à travers cette action la communauté internationale demeure engagée à la poursuite de la paix en Afrique malgré tous les obstacles rencontrés qui lui ont empêché d'accomplir ses nombreux objectifs. Ma délégation, ainsi que le Gouvernement et le peuple de la Sierra Leone, souhaitent saisir cette occasion pour rendre hommage aux soldats de la paix et de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone qui se sacrifient avec abnégation pour sauver mon pays et l'empêcher de sombrer dans l'oubli. Le maintien de la paix demeure un objectif des plus désirables comme on l'a vu dans la protection des civils en conflit armé. Ses principes doivent être appuyés à tout prix. Nous appuyons l'appel à renforcer les capacités dans le domaine des opérations de maintien de la paix et nous partageons l'idée que le développement de pratiques optimales dans différents aspects du maintien de la paix contribuera à la réalisation de cet objectif.

Les questions omniprésentes de la pauvreté et du fardeau de la dette, avec leur cortège de conséquences, continuent à entraver le développement économique de l'Afrique. Le relèvement des sociétés africaines après les conflits reste un cauchemar tant pour les

gouvernements visés que pour les populations. En conséquence, la chute actuelle de l'aide publique au développement et des investissements directs étrangers n'a pas contribué à la restructuration de l'ordre économique mondial. Nous appelons la communauté internationale à tenir ses engagements pour aider le monde en développement à progresser.

**M. Maquieira** (Chili) (*parle en espagnol*) : Ma délégation participe à cet important débat sur l'Afrique, ce qui nous donne l'occasion de nous prononcer sur les travaux et les recommandations émanant du Groupe d'experts de l'Assemblée générale.

J'aimerais, par votre intermédiaire, féliciter le Groupe de travail, qui est chargé d'examiner l'application des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ces travaux ont été menés très efficacement par les Ambassadeurs Shamshad Ahmad du Pakistan et Inocencio Arias d'Espagne en leur qualité de facilitateurs.

Une paix solide et durable figure certainement aujourd'hui au nombre des priorités absolues de la communauté internationale. La contribution la plus importante que puisse faire le système des Nations Unies au continent africain serait de l'aider à devenir économiquement stable et à même d'investir dans le développement de ses populations. Cela bénéficierait non seulement à l'Afrique mais également à la communauté internationale dans son ensemble. C'est pourquoi aider l'Afrique revient à aider la communauté internationale.

Le Chili a toujours participé activement à la recherche de solutions et aux initiatives visant à promouvoir les intérêts du continent africain, et ce depuis le début du processus de décolonisation, puis par le biais des organes créés à cet effet par l'Organisation des Nations Unies.

Lorsqu'il était membre non permanent du Conseil de sécurité, mon pays a accordé une importance particulière à la situation de l'Afrique, notamment au Burundi, en République démocratique du Congo et en Sierra Leone, en faisant des propositions présentant des initiatives et des projets de résolution. Il convient également de mentionner la contribution du Chili à la création du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Les problèmes qui assaillent le continent africain ne doivent pas être examinés que dans le cadre du Conseil de sécurité. C'est pourquoi je tiens à rappeler la nécessité de renforcer l'orientation générale et intégrée sur l'Afrique, démarche que le Secrétaire général et le Groupe de travail ont promue.

Nous reconnaissons également et appuyons les actions et initiatives de gouvernements africains en matière de prévention des conflits, de promotion du respect des droits de l'homme, de consolidation des institutions démocratiques et de l'établissement de la bonne gouvernance et de l'état de droit.

La pauvreté et son cortège de conséquences sont aujourd'hui le principal facteur dans la plupart des conflits armés sur le continent africain. Quatre Africains sur 10 vivent dans la pauvreté absolue et tout indique que ce chiffre va empirer. Pour ne citer que le rapport sur le développement humain en l'Afrique subsaharienne, la moitié de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté, avec moins d'un dollar par jour. Il faut donc un effort supplémentaire pour inverser cette tendance à la paupérisation du continent. Cela ne sera possible que moyennant une croissance constante et durable du produit intérieur brut. La dette extérieure du continent, qui atteignait déjà près de 350 milliards de dollars il y a deux ans, constitue un fardeau trop lourd pour des économies ébranlées par les conflits armés prolongés, les déplacements de populations et le fléau du VIH/sida. Il nous semble important d'accélérer et d'élargir l'application de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés de façon à alléger la pression de la dette extérieure sur l'économie des pays africains.

De même, nous appuyons le programme d'action adopté au cours de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles en mai dernier. Il s'agit de transmettre à l'Afrique, outre un message d'espérance, les bienfaits du libre-échange et de la mondialisation. Ce que l'Afrique attend de la communauté internationale, c'est une alliance de progrès, qui lui permette de régler ses problèmes. Nous réitérons donc notre appel au respect des niveaux fixés d'aide publique au développement, instrument dont les pays africains ont besoin pour se doter des institutions et des mécanismes qui leur permettent de s'insérer dans l'économie mondiale.

Dans son document A/55/45, le Groupe de travail a soumis à l'Assemblée générale un rapport d'activité

et des propositions axés sur deux aspects à mon avis prioritaires pour le progrès et la reconstruction de l'Afrique, à savoir : l'éducation et la prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits.

Le rapport brosse un tableau des progrès accomplis dans l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général ainsi que des obstacles qui gênent encore leur application intégrale, et il cite les mesures qu'il faudrait prendre pour l'accélérer, dont la nécessité de continuer la surveillance et le suivi de ces mesures, comme l'a fait jusqu'ici la communauté internationale.

Le rapport du Groupe de travail reconnaît les efforts déployés tant par le système des Nations Unies que par les institutions financières internationales, la communauté internationale et les États africains eux-mêmes pour l'investissement et la formation des ressources humaines, conformément à la directive du Secrétaire général.

Or, en dépit de ces efforts, les acquis sont encore modestes comparés à l'ampleur du défi. Les faibles taux de scolarisation, la dégradation de la qualité de l'enseignement, notamment, influencent la croissance économique et le développement durable des pays africains. La gageure, actuellement, est d'inverser cette tendance et c'est là que la communauté internationale et les organes de l'ONU peuvent apporter une contribution précieuse.

La pandémie du sida et les maladies associées ont ravagé le continent, faisant des millions de victimes, d'orphelins et semant la désolation et la pauvreté. Nombre de ceux qui ont eu la chance de lui survivre ont choisi de quitter leur pays pour des horizons plus sereins. Lors de la négociation de la déclaration de compromis sur le VIH/sida, en juin dernier, la communauté internationale a mis tout particulièrement l'accent sur la situation de l'Afrique. Tant le Groupe de Rio que le Chili ont compris l'urgence de la lutte contre cette maladie dans cette région. Il faut faire en sorte de donner la priorité à l'Afrique dans cette action, en mettant l'accent sur les mesures de prévention, l'éducation, les ressources disponibles et, ce qui est tout aussi important, l'accès aux médicaments. L'accord récent à la Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Doha, représente un pas important en la matière, car il faut appuyer résolument l'Afrique dans sa lutte contre le VIH/sida.

Dans la prévention des conflits et le maintien de la paix, l'ONU joue un rôle important sur le continent. Mon pays reconnaît également le rôle des organisations sous-régionales africaines et la nécessité de les renforcer par des mesures concrètes. Mon pays partage les préoccupations liées à la situation humanitaire dans les zones encore en conflit. Pour le Chili, il est essentiel de respecter le droit international humanitaire et le travail des organisations internationales en la matière mérite d'être souligné. Face aux conflits régionaux, notre position est guidée par les principes du respect du droit international et du règlement pacifique des différends. Il ne faut pas oublier, non plus, le rôle important que joue la médiation des organismes régionaux en cas de conflit.

Mon pays se félicite du rapport présenté par le Groupe de travail. Il montre les aspects essentiels de la situation de l'Afrique et donne des suggestions pour l'application des recommandations, indiquant la voie à suivre dans la tâche ardue qui nous attend en soulignant le rôle central de l'ONU dans le développement de l'Afrique.

**M. Motomura** (Japon) (parle en anglais) : Dans l'examen des questions de la prévention des conflits et du développement économique de l'Afrique, on ne saurait trop insister sur l'importance des activités menées par l'Organisation de l'unité africaine.

Aujourd'hui, je voudrais aborder deux sujets : l'OUA et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui tous deux jouent un rôle extrêmement important dans la prévention des conflits et le développement économique de l'Afrique.

Le Japon salue les décisions et les déclarations qui ont présidé à la création de l'Union africaine, lors de la trente-septième session ordinaire du Sommet des chefs d'État et de gouvernement, tenu à Lusaka, en Zambie, en juillet dernier.

On escompte que, par l'intégration politique et économique du continent africain, l'Union africaine fera progresser la cause de la paix et de la prospérité. Elle envisage la mise en place d'un parlement panafricain, d'une banque centrale, d'un fonds monétaire, d'une banque d'investissement et d'une cour de justice. Mais elle conservera des éléments de l'OUA, avec une conférence des chefs d'État comme organe suprême de décision et un conseil exécutif constitué des ministres des affaires étrangères.

Face à ces tâches lourdes et complexes, il est évident que l'Union africaine aura besoin d'une coopération et d'un appui plus importants de la communauté internationale; l'appui du monde développé est particulièrement indispensable.

Mon gouvernement, reconnaissant le rôle important joué par le cadre global du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits dans la promotion de la paix sur le continent, appuie le Fonds pour la paix de l'OUA. L'aide du Japon a servi notamment à la mise en place d'une salle de situation au centre de gestion des conflits, ainsi qu'aux différentes missions de l'OUA sur le terrain pour la prévention des conflits. Nous sommes prêts à continuer d'appuyer les efforts de l'OUA au service de la paix.

Le Japon facilite également les initiatives africaines sur un autre plan. La série de Conférences internationales de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), une initiative du Japon depuis 1993, contribue grandement au développement et à la prévention des conflits en Afrique, tout en appuyant le cadre global de l'OUA. En outre, la participation de plusieurs pays asiatiques aux conférences TICAD permet d'élargir la base du soutien apporté au développement de l'Afrique et de favoriser la coopération Sud-Sud entre l'Afrique et l'Asie.

Mon gouvernement se félicite de l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique au Sommet de l'OUA qui s'est tenu en Zambie en juillet de cette année. Le Nouveau Partenariat est devenu l'un des principaux points inscrits à l'ordre du jour de la TICAD. La réunion préparatoire de la Réunion ministérielle de la TICAD, tenue à Dakar les 30 et 31 octobre de cette année, a adopté de nombreux éléments contenus dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Je voudrais saisir cette occasion, au nom de mon gouvernement, pour exprimer mes sincères remerciements au Gouvernement sénégalais qui a reçu la réunion préparatoire, et pour me féliciter de l'adoption du rapport récapitulatif du Président, qui a ensuite été approuvé lors de la Réunion ministérielle et qui est désormais un document de base pour les discussions.

La Réunion de niveau ministériel de la TICAD a eu lieu à Tokyo les 3 et 4 décembre. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui qu'elle a adopté la déclaration

de la présidence de la Réunion au niveau ministériel de la TICAD. Après s'être félicité de l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Président a mentionné trois questions sur lesquelles le Nouveau Partenariat a particulièrement mis l'accent : premièrement, renforcer les fondements du développement grâce à la promotion de la paix et de la bonne gouvernance; deuxièmement, investir dans les populations en insistant sur la mise en valeur des ressources humaines, ainsi que des secteurs de l'éducation et de la santé; et troisièmement, réduire la pauvreté par la croissance économique. En outre, on a reconnu que la coopération Sud-Sud – en particulier entre l'Asie et l'Afrique – la coopération régionale et les technologies de l'information et de la communication constituaient des approches importantes en faveur de la promotion du développement de l'Afrique.

La Réunion de niveau ministériel a également été une occasion utile d'engager un dialogue avec les représentants du secteur privé et de la société civile, et il a généralement été admis que le secteur privé pouvait être une force importante pour le développement durable en Afrique dans les décennies à venir.

Enfin, la Réunion ministérielle a également décidé que la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique aurait lieu au second semestre de 2003.

Le Japon continuera de s'attaquer, avec d'autres, aux énormes problèmes auxquels fait face le continent africain. L'annonce de la tenue au second semestre de 2003 de la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique atteste encore une fois l'engagement continu de mon gouvernement envers l'Afrique.

**M. Akinsanya** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de participer au débat sur le point 48 de l'ordre du jour, sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, et je félicite le Secrétaire général pour son rapport qui décrit ses efforts de l'an dernier pour résoudre diverses situations de conflit en Afrique. Je voudrais également remercier le Groupe de travail spécial à composition non limitée de son rapport.

Ma délégation estime que, pour la plupart, les mesures de prévention des conflits aujourd'hui sont à grande échelle et nécessitent d'onéreuses opérations civiles et militaires de gestion des crises, entreprises en

général après que des conflits violents ont éclaté. Compte tenu des ressources financières et humaines limitées, il faut se concentrer sur des mesures de prévention des conflits. Il faut donc développer une culture de la prévention grâce à des investissements préventifs, plutôt que d'intervenir dans des conflits après que de nombreuses vies ont été perdues et des dégâts matériels causés.

La délégation nigérienne se félicite de ce que le Secrétaire général ait recours à des envoyés spéciaux et à des représentants qui ont travaillé en étroite collaboration avec les dirigeants et organisations régionaux et sous-régionaux pour faire face aux conflits en cours. Des résultats positifs ont été obtenus en Sierra Leone, en République démocratique du Congo, en Éthiopie et en Érythrée. Nous pensons qu'il faut encourager le Secrétaire général à stimuler les discussions en cours sur la prévention des conflits par le biais de mécanismes plus novateurs, tels que la création d'arrangements spéciaux informels. Nous espérons que toutes les parties prenantes, y compris la société civile, participeront aussi à ces discussions.

Une autre innovation du rapport du Secrétaire général est la mise en place d'une équipe de travail interinstitutions pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest qui s'y est déjà rendue. Ma délégation estime que cette initiative est une bonne chose car elle mobilise les différents départements, organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour s'attaquer aux multiples problèmes de l'Afrique. Nous adjurons le Secrétaire général de continuer à dépêcher des équipes de travail interinstitutions semblables dans d'autres sous-régions le cas échéant.

Ma délégation est convaincue que la présence de bureaux des Nations Unies dans d'autres pays d'Afrique, comme le Burundi, la Guinée-Bissau, la République centrafricaine et le Libéria, renforcera le rôle de l'Organisation et contribuera à la promotion de la paix et de la réconciliation nationale.

Le rôle des organisations régionales et sous-régionales, qui complètent le travail du Conseil de sécurité sur les questions de paix et de sécurité est évident. Dans ce contexte, l'Organisation de l'unité africaine, grâce à son organe central pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, a activement servi de médiateur dans des conflits et a également constitué un mécanisme d'alerte précoce aux conflits potentiels. En Afrique de l'Ouest, le

Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de résolution des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, adopté par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en 1999, prévoit la création de plusieurs organes, y compris le Conseil de médiation et de sécurité et le Conseil des anciens, ainsi qu'un département au Secrétariat chargé des questions de paix et de sécurité. L'appui de la communauté internationale à ces arrangements régionaux renforcerait leur capacité de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Une des grandes causes de l'instabilité politique et une source de conflits intraétatiques et interétatiques en Afrique tient à l'abondance des armes légères dans les zones de conflit. Le Nigéria estime que limiter l'accès à ces armes ferait avancer la cause de la paix; c'est pourquoi il a pris une part active à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui s'est récemment terminée. Nous pensons que la mise en oeuvre effective du Programme d'action adopté à la Conférence aiderait à avancer vers cet objectif. Cet appui serait conforme aux différentes initiatives sous-régionales adoptées sur le sujet, y compris le moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest qui vient d'être prorogé pour une nouvelle période de trois ans. Nous nous félicitons de l'étroite collaboration de l'ONU avec la CEDEAO par le biais du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement et de sa mise en oeuvre.

Comme le Secrétaire général l'a clairement indiqué dans son rapport, la capacité des pays africains de relever les défis du développement socio-économique, de la paix et de la sécurité ne sera renforcée que si l'on mobilise d'urgence des ressources – nationales et internationales – pour le développement de l'Afrique. À l'heure actuelle, les pays africains sont mal placés pour se mobiliser en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris le lourd fardeau de la dette extérieure, le manque d'accès aux marchés des pays industrialisés et la faiblesse des capacités institutionnelles. Nous pensons qu'une situation où de 20 % à 60 % des recettes d'exportation servent à rembourser la dette extérieure, comme l'indique le rapport de la Mission interinstitutions, ne favorise pas la croissance économique et le développement durable.

C'est dans ce contexte que le dernier Sommet de l'OUA à Lusaka a adopté une nouvelle stratégie de

développement appelée Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, afin de promouvoir et de soutenir le développement de l'Afrique. En tant que nouvelle initiative fondée sur les réalités de l'Afrique, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique constitue un engagement de renforcer la prévention, la gestion, et le règlement des conflits, de promouvoir et de protéger la gouvernance démocratique, et de développer des normes d'obligation redditionnelle et de transparence dans la gouvernance. Elle pose aussi à la communauté internationale un défi, autant qu'une occasion de s'associer à la régénération de l'Afrique grâce à cette nouvelle initiative.

L'engagement de résoudre les conflits en Afrique et de garantir un développement durable en intégrant l'Afrique au reste du monde est incontestable. Dans le même esprit, nous apprécions le rapide soutien apporté à l'initiative par les pays du Groupe des Huit et de l'Union européenne. Ce que nous espérons maintenant, c'est la traduction de cet engagement en actions concrètes et en mesures destinées à mettre le programme en oeuvre.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 73e séance plénière, tenue le 3 décembre 2001, je donne maintenant la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

**Mgr Martino** (Saint-Siège) : Saturé de problèmes, le continent africain est en proie à de nombreux conflits tant à l'intérieur des États qu'entre les États. Le Secrétaire général de l'ONU a présenté dans son rapport de 1998 (A/52/871) les causes des conflits en Afrique. Aujourd'hui encore, dans beaucoup de pays du continent, la vie de populations civiles innocentes, de millions d'hommes, de femmes et d'enfants, est mise en danger par ces conflits armés. C'est à peine si certains de ces conflits sont évoqués sur la scène mondiale, pendant que les acteurs internationaux se mobilisent dans d'autres régions de la planète pour faire cesser la violence et apporter la paix.

L'Afrique d'aujourd'hui a un besoin urgent de paix. Elle a besoin du soutien résolu de la communauté internationale non seulement pour faire cesser les guerres en cours, mais aussi pour combattre les causes profondes des conflits afin d'instaurer une paix durable sur le continent. Il s'agit, comme le rappelle si bien le projet de Déclaration ministérielle sur le rôle du

système des Nations Unies concernant l'appui à apporter aux efforts des pays africains, de les aider

« dans la lutte qu'ils mènent pour instaurer une paix durable, éliminer la pauvreté et parvenir au développement durable, afin d'intégrer ainsi le continent africain dans l'économie mondiale. »  
(A/56/3, chap. III, par. 29)

Le pape Paul VI faisait preuve d'une intuition prophétique lorsqu'il déclarait, il y a plus de trente ans, que le développement était le nouveau nom de la paix. En effet, comme le pape Jean-Paul II a eu l'occasion de le rappeler dans son message pour la Journée mondiale de la paix de l'an dernier,

« Il n'y a pas de paix véritable si elle ne s'accompagne pas d'équité, de vérité, de justice et de solidarité. Est voué à l'échec tout projet qui tend à séparer deux droits indivisibles et interdépendants: le droit à la paix et le droit à un développement intégral et solidaire. »

En d'autres termes, il ne peut y avoir de paix durable sans développement, ni de développement sans paix durable.

Par ailleurs, il est hors de doute que les conditions nécessaires pour la promotion du développement durable et de la paix ne peuvent être réunies sans l'instauration d'une démocratie participative qui permette aux peuples d'Afrique d'être les artisans de leur propre devenir. Il s'agit en particulier de promouvoir la bonne gouvernance, le respect des droits humains fondamentaux dans leur universalité et indivisibilité, ainsi que des libertés fondamentales, comme cela est requis dans un État de droit, et comme l'exige la dignité inaliénable de la personne humaine, qui constitue leur fondement ultime.

Assoiffée de paix, l'Afrique est aussi en quête de la réconciliation entre ses différentes composantes au niveau tant local, national que régional et continental. Partant, les efforts pour promouvoir le développement de l'Afrique devront en même temps intégrer le souci de restaurer les relations sociales brisées, de redonner confiance aux uns et aux autres, de susciter la joie de la coexistence pacifique et de l'acceptation mutuelle. À cet égard, les communautés religieuses ont joué et jouent encore un rôle de premier plan en tant qu'éveilleurs de conscience, agents et lieux de

réconciliation et de pardon, sans lesquels il ne peut y avoir de paix durable.

Le monde a été le témoin de trop nombreuses situations de violence et de conflits qui ont trouvé leurs racines dans l'inégalité économique et le désespoir. Le Saint-Siège s'est exprimé maintes fois à ce sujet, particulièrement dans deux de ses plus importantes encycliques sociales, *Populorum Progressio* et *Sollicitudo Rei Socialis* où S. S. Jean Paul II a dit notamment :

« En réalité, si la question sociale a acquis une dimension mondiale, c'est parce que l'exigence de justice ne peut être satisfaite qu'à cette échelle. Ignorer une telle exigence, ce serait courir le risque de faire naître la tentation d'une réponse violente de la part des victimes de l'injustice, comme cela se produit à l'origine de bien des guerres. Les populations exclues d'un partage équitable des biens originellement destinés à tout le monde pourraient se demander: pourquoi ne pas répondre par la violence à ceux qui sont les premiers à nous faire violence? »

Un autre problème crucial qui continue à peser sur l'avenir des peuples africains est, sans doute, celui de la dette internationale des pays du continent. Lors de la préparation du Jubilé de l'an 2000, le Saint-Père a voulu souligner, comme un des aspects caractéristiques de cette préparation,

« l'engagement pour la justice et pour la paix en un monde comme le nôtre, marqué par tant de conflits et par d'intolérables inégalités sociales et économiques ».

Dans la même ligne, il a invité à

« penser, entre autres, à une réduction importante, sinon à un effacement total, de la dette internationale qui pèse sur le destin de nombreuses nations ».

Dans un contexte où le maître mot est devenu la mondialisation, et où les risques de marginalisation et d'exclusion des moins performants sont réels, le pape Jean-Paul II n'a cessé de rappeler à la conscience du monde l'urgence et le devoir de solidarité avec les pauvres. Et il est heureux, que les Nations Unies aient choisi de lancer un appel à la solidarité avec l'Afrique à travers leur importante initiative sur le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui a le mérite de tirer

l'Afrique de l'oubli en attirant l'attention des gouvernements, tant africains que non africains, sur les défis économiques, sociaux et politiques de ce continent.

À l'heure où il faisait le bilan du chemin parcouru dans ce domaine, le Pape a été heureux de constater les efforts accomplis par les Parlements des États créditeurs qui ont voté une substantielle réduction de la dette bilatérale qui grevait les pays les plus pauvres et les plus endettés, et a formé le vœu que les Gouvernements respectifs complètent rapidement ces décisions parlementaires. Par ailleurs, il a jugé problématique la question de la dette multilatérale contractée par les pays les plus pauvres vis-à-vis des organismes financiers internationaux et a souhaité que les États membres de ces Organisations, surtout ceux qui ont plus de pouvoir décisionnel, réussissent à trouver les consensus nécessaires pour parvenir à la solution rapide d'une question dont dépend le processus de développement de nombreux pays, avec de lourdes conséquences pour la situation économique et existentielle d'innombrables personnes.

Tout en saluant la nouvelle initiative des institutions financières internationales, consistant dans l'élaboration des stratégies pour combattre la pauvreté, avec la participation notamment des Gouvernements et de la société civile des pays concernés, il est urgent que des mesures appropriées soient prises pour assurer une collaboration franche entre les gouvernements et la société civile, de même qu'une large participation de celle-ci, de manière à ne pas étouffer la voix de ces millions de pauvres et de marginalisés, dont l'initiative onusienne voudrait améliorer les conditions de vie.

Il s'agit en particulier de s'assurer que les fonds provenant de la réduction de la dette soient investis dans les secteurs qui concernent la vie des masses pauvres, tels que l'éducation et la santé. À travers leur présence au milieu des marginalisés et des exclus, les communautés religieuses sont en première ligne dans la défense des laissés pour compte. À ce titre, elles peuvent assurer, spécialement en Afrique, que ce qui est destiné aux pauvres leur revienne effectivement dans un mouvement de solidarité vécue. Il est par ailleurs souhaitable que les conditions d'accès à ce programme soient plus flexibles et que le nombre de pays pouvant bénéficier de cette initiative soit revu à la hausse, en tenant compte en particulier des pays qui souffrent de la guerre.

Dans ce contexte, comment ne pas entendre ce vibrant appel du pape qui s'interrogeait au début de ce nouveau millénaire :

« Est-il possible que dans notre temps il y ait encore des personnes qui meurent de faim, qui restent condamnées à l'analphabétisme, qui manquent des soins médicaux les plus élémentaires, qui n'aient pas de maison où s'abriter? »

Le tableau de la pauvreté peut être étendu indéfiniment, si nous ajoutons les nouvelles pauvretés aux anciennes, nouvelles pauvretés que l'on rencontre souvent dans des secteurs et des catégories non dépourvus de ressources économiques, mais exposés à la désespérance du non-sens, au piège de la drogue, à la solitude du grand âge ou de la maladie, à la mise à l'écart ou à la discrimination sociale. » (*Lettre Apostolique Novo Millennio Ineunte, 50*)

Face à cette situation, le Saint-Siège lance un appel pressant à une solidarité inventive avec les pauvres et les marginalisés du monde, en particulier avec ceux d'Afrique, et forme le vœu que soit accordée une attention spéciale à la nouvelle initiative africaine pour le développement et que les ressources nécessaires soient mobilisées pour appuyer les efforts des pays africains dans la construction d'un futur meilleur pour le continent, dont la réalisation ne peut que contribuer à l'avènement d'un monde meilleur où règnent la justice et la paix pour tous.

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/56/L.28, tel qu'il a été oralement révisé.

Avant cela, je voudrais lire la liste des auteurs supplémentaires: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Autriche, Belgique, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Danemark, Égypte, Espagne, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, Lesotho, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Pays-Bas, Portugal, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal,

Singapour, Soudan, Suède, Swaziland, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/56/L.28, tel qu'il a été oralement révisé?

*Le projet de résolution A/56/L.28 est adopté (résolution 56/37).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie.

**M. Yussuf** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer, au nom du Groupe africain, notre reconnaissance sincère à toutes les délégations qui ont pris la parole sur cette question à l'ordre du jour. Je voudrais également remercier chaleureusement tous ceux qui ont appuyé le projet de résolution qui est capital pour le développement de l'Afrique.

Il est grand temps que l'Afrique se rende compte de la nécessité urgente de mettre fin à tous les conflits qui continuent de ravager le continent. L'Afrique ne parviendra pas au développement économique et social auquel elle aspire tant si les conflits existants continuent de s'aggraver. Ce n'est que grâce à une paix durable qu'un développement durable pourra être réalisé in Afrique.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 48 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, qu'il me soit permis de remercier aussi tous ceux qui ont permis la tenue de la réunion de ce matin : les secrétaires et vous tous.

*La séance est levée à 12 h 35.*